

Linky fait salle comble contre lui

7.9.17

ODEREN

Quand on lui parle de Linky, le compteur « intelligent », couleur vert anis, Pierre Egler, maire honoraire d'Oderen, ancien conseiller général et fondateur du Syndicat d'électricité du Haut-Rhin, voit rouge. Et, il l'a fait savoir lundi soir, à l'occasion d'une réunion publique qu'il a animée dans la salle du Cercle catholique d'Oderen. Près de 250 personnes y ont assisté.

7.9.17 par Textes : Cécile Fellmann

Lundi soir, dans la salle du Cercle catholique d'Oderen, Pierre Egler, maire honoraire d'Oderen, ancien conseiller général et fondateur du Syndicat d'électricité du Haut-Rhin, a expliqué devant près de 250 personnes pourquoi il était opposé au déploiement du compteur Linky. Photos L'Alsace/ C.F.

Couleur : vert anis. Forme : rectangulaire. Nom : Linky. Lundi soir, dans la salle du Cercle catholique d'Oderen, le nouveau compteur « intelligent » a fait salle comble contre lui, cristallisant les interrogations, voire les craintes, de près de 250 personnes. Disons-le de suite, l'intitulé de la réunion publique ne laissait pas de doute quant au parti pris (assumé) concernant le compteur Linky. « **Pierre Egler vous expliquera pourquoi il est opposé à ce compteur connecté** », pouvait-on lire sur l'information distribuée à la population.

Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes

Mais pourquoi Pierre Egler, maire honoraire d'Oderen, ancien conseiller général et fondateur du Syndicat d'électricité du Haut-Rhin reprend-il du service, à 84 ans ? Parce que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, pourrait-on résumer. « **On peut se poser la question : qu'est-ce qui a poussé Pierre Egler à se lancer dans ce dossier Linky ? On pensait qu'il allait se reposer, a-t-il indiqué en introduction de son propos. Je ne suis pas un écologiste, je ne suis pas un anti-EDF, car durant plus de quarante ans, j'ai eu des relations excellentes avec l'entreprise, son personnel, ses dirigeants locaux, régionaux et nationaux. Mais aujourd'hui, je ne reconnais plus EDF. Le dossier Linky est un dossier imposé par quelques-uns qui ne voient que le fric !** »

Après cette introduction, c'est seul à la tribune que pendant près d'1 heure 30 Pierre Egler a expliqué pourquoi il est contre Linky, dont Enedis doit équiper d'ici 2021 quelque 35 millions de foyers en France.

Santé publique, atteinte à la vie privée, etc.

Parmi les griefs adressés au compteur, le premier fut celui relatif au risque sanitaire. **« Comme dans tout appareil électrique et électronique, la circulation de courant et l'existence de tension électrique génèrent des ondes électromagnétiques. Les personnes pro-Linky expliquent que nous sommes exposés journallement aux rayons et ondes électromagnétiques, ce qui est vrai. Le portable, la tablette, la télévision, etc. émettent des ondes. Certains s'exposent volontairement et trop longtemps à ces ondes, certes dangereuses mais pas aussi puissantes que celles émises par Linky pour communiquer les relevés de consommation. »**

Autre problème pour Pierre Egler : **« Avec la transmission en temps réel des données de consommation, le compteur Linky rend possible la surveillance généralisée des faits et gestes de la population. Avec Linky, Enedis devient un opérateur de Big data qui va bientôt générer 35 millions de données de ménages. Il faut savoir que le Big data est une affaire mondiale et les informations que fournira Linky valent des milliards d'euros. »**

« Et puis , a-t-il poursuivi, on vous dit que Linky est gratuit, sa fourniture et sa mise en place. Regardez votre facture d'électricité, en cinq ans, les nouvelles taxes ont augmenté de 80 %. Il faut savoir que 90 % des recettes d'Enedis proviennent de ces taxes qui s'appellent TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité), CSPE (contribution au service public d'électricité), et CTA (contribution tarifaire d'acheminement). »

Enfin, Pierre Egler s'est insurgé concernant la question de la propriété (et responsabilité qui en découle) des compteurs : **« Je demande qu'on arrête de dire que la commune n'est pas propriétaire du compteur ! Malgré les mensonges d'Enedis, les compteurs restent propriété de la commune, même si celle-ci a transféré sa compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité à un syndicat d'électricité. Un transfert de compétence ne vaut pas transfert de propriété. En cas de problème avec les compteurs et il en existe plusieurs, dont des incendies, le maire est responsable. »**

« 95 % des consommateurs ignorent le piège dans lequel ils vont tomber »

Et de conclure : **« J'ai constaté que sur ce dossier, 95 % des consommateurs ignorent le piège dans lequel ils vont tomber, c'est pour ça que j'ai estimé que Linky est un dossier dont il vaut la peine de s'occuper. »**

Voilà pour la position de Pierre Egler. Après son exposé contre Linky, c'est l'adjoint Noël Delette qui a pris la parole pour lire une lettre rédigée par

le maire de la commune Francis Allonas, absent à la réunion (lire ci-dessous). Et puis, pendant près d'une heure, plusieurs personnes de l'assistance ont échangé, apporté leur témoignage et donné leur avis sur le sujet.

« On vous ment, c'est inadmissible »

Parmi elles, Dominique, de Steinbach, électricien de métier : **« Je vous parle en tant que professionnel , a-t-il commencé. On vous ment, c'est inadmissible. La technologie utilisée pour envoyer vos données de consommation est celle du courant porteur de ligne qui produit un champ électromagnétique dont la fréquence est de 63 000 hertz. C'est bien supérieur aux 50 hertz du courant alternatif, prévu dans votre contrat. Le réseau domestique n'étant pas blindé, il est inadapté au transport de ces hautes fréquences. »**

Ces propos font réagir Paule, de Brunstatt, qui se présente comme électrosensible : **« Avec tous ces nouveaux compteurs communicants, on se retrouve face à un cumul d'ondes qui fait que les choses sont de moins en moins supportables au quotidien pour des personnes comme moi. »** De son côté Richard, d'Oderen, venu là **« pour avoir des réponses aux questions que je me pose concernant les enjeux de santé publique et d'espionnage , déclarait ne pas être rassuré par ce que j'ai entendu. Même si seuls 10 % de ce qui a été dit est vrai, ça suffit pour refuser le compteur Linky. »**

À côté de lui, Jean-Paul, d'Oderen, suggère : **« Il faudrait peut-être organiser un référendum pour demander si oui ou non les habitants sont favorables au déploiement du nouveau compteur. »** À Oderen, la commune **« ne sait pas, pour le moment, quand le compteur Linky sera déployé dans les foyers »** , a indiqué l'adjoint Noël Delettre.

Il reste donc un peu de temps à Enedis pour venir défendre Linky auprès de citoyens pour le moment plus inquiets que convaincus par l'utilité et l'intérêt du petit compteur qui soulève de grands débats.
